

Département de Meurthe-et-Moselle
Arrondissement de BRIEY
Canton de LONGWY



Réunion du 27 septembre 2022

Nombre de membres en exercice : 55
Nombre de membres présents : 40
Nombre de pouvoirs : 12

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-sept septembre à dix-huit heures et quinze minutes, le Conseil du Grand Longwy Agglomération s'est réuni en séance ordinaire à l'H.I.C.I., 2 rue de Lexy à REHON, sur convocation qui lui a été adressée par le Président.

Date de convocation : 21 septembre 2022

Étaient présents :

MMES BERTIN - BESSICH - CAILLET - CASTRONOVO - COLIN - DI PELINO - FELTIN - FURGAUT - GOBERT (suppléante de M. HERBAYS) - INIAL - LECLERC - LORIN-CRIDEL - NAILI - TOZZO - WAGNER

Date de publication sur le site internet :

Pour : 52
Contre : 0
Abstention : 0

12 OCT. 2022

N°23

Objet : Remboursement des dépenses de fourniture d'électricité des ouvrages d'eau potable et d'assainissement de diverses communes

MM ACETI - AGOSTINI - BOURGUIGNON - BOUZAD (à partir du point n°12) - DE CARLI - DIDELOT - FONTAINE - FOURNEL - GIARDI - HAMEN (jusqu'au point n°12) - HUARD - JACQUE - JACQUET - KARLESKIND - KARRA - LOMBARDI - MARINI - MICHEL - ORSUCCI (jusqu'au point n°15) - PIERMANTIER - PRONESTI - ROUSSEAU - SACHER - SERVAGI - WEBER - WILMIN - ZOLFO

Excusés :

M. ALLIERI donne pouvoir à MME LORIN-CRIDEL
M. ARIES donne pouvoir à M. BOURGUIGNON
MME BOSIZIO
M. HAMEN donne pouvoir à M. ROUSSEAU (à partir du point n°13)
MME JOLY donne pouvoir à M. SACHER
M. LENOBLE
M. MBAYE donne pouvoir à MME FURGAUT
M. ORSUCCI donne pouvoir à M. JACQUET (à partir du point n°16)
M. PLUVINET donne pouvoir à M. ACETI
M. RAULLET donne pouvoir à M. SERVAGI
MME RICHARD donne pouvoir à M. MICHEL
M. RIGHI donne pouvoir à M. PIERMANTIER
MME SEBAA donne pouvoir à M. LOMBARDI
MME RACADOT donne pouvoir à M. WILMIN

Absents :

MME ETIENNE

M. HAMEN est élu secrétaire de séance à l'unanimité

Suite à l'adoption de la compétence eau potable le 1^{er} janvier 2020, la communauté d'agglomération a passé un marché de prestations de service auprès de SUEZ eau France afin d'assurer la gestion du service d'eau potable des communes suivantes : Cons la Grandville, Cosnes et Romain, Lexy, Villers la Montagne et Saulines.

Les transferts de contrats de fourniture d'électricité et de communication entre les communes et le prestataire n'ayant pas été effectifs au démarrage de la prestation, le Grand Longwy Agglomération a dû procéder au règlement des factures ci-après. La prise en charge de cette dépense appartenant à SUEZ, il y a lieu que la collectivité demande son remboursement :

- EDF

Objet	Montant HT	Montant_TTC
EDF – station de pompage de Cosnes et Romain – juin 2020	676.11	811.33
EDF – château d'eau de Lexy – juin 2020	24.29	27.66
EDF – station de pompage de Cosnes et Romain – juin 2020	255.89	307.07
EDF – station de pompage de Cosnes et Romain – juillet 2020	918.10	1101.72
EDF – château d'eau de Lexy – octobre 2020	195.55	227.27
EDF – château d'eau de Lexy – novembre 2020	101.36	117.62
EDF – château d'eau rue de lorraine Cosnes et Romain – novembre 2020	441.34	513.49
EDF – château d'eau rue de lorraine de Cosnes et Romain – mars 2021	397.15	471.90
EDF – château d'eau rue d'Anjou de Cosnes et Romain – mars 2021	62.87	73.11
EDF – station de pompage de Cosnes et Romain – mars 2021	52.82	61.77
EDF – station de Vaux de Cosnes et Romain – mars 2021	161.87	190.60
EDF – station de pompage de Cosnes et Romain – janvier 2022	168.87	178.16
EDF – station de pompage de Cosnes et Romain – juillet 2022	107.15	113.04

Soit un montant total de 3 563,37 € HT et 4 194,74 € TTC

Par ailleurs, le Grand Longwy a également avancé les frais d'électricité nécessaires à la mise en service et à la réception d'un nouveau poste de refoulement sur Laix. Ces dépenses sont également à la charge de Suez Eau France selon le détail suivant :

Objet	Montant HT	Montant_TTC
TOTAL Energie – PR Laix – avril 2022	350,29	407.54
TOTAL Energie – PR Laix – mai 2022	141,92	162.69
TOTAL Energie – PR Laix – juin 2022	37,01	36.54

Soit un montant total de 529,22 € HT et 606,77 € TTC

Après avis favorable de la commission eau et assainissement du 13 septembre 2022 ;

Envoyé en préfecture le 11/10/2022

Reçu en préfecture le 11/10/2022

Affiché le

Bourse
L'ÉVALUÉ

ID : 054-245400262-20220927-20220927D23-DE

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- **AUTORISE** le Président à émettre les titres de recette à l'encontre de la société SUEZ Eau France d'un montant de **4194,74 € TTC (3 563,37 € HT)** pour l'eau potable et de la société SUEZ GRAND LONGWY d'un montant de **606,77 € TTC (529,22 € HT)** pour l'assainissement.
- **INFORME** que ces recettes seront inscrites respectivement sur le budget eau potable et assainissement 2022.



Fait et délibéré les jour, mois et an
susdits

Le Président
Serge DE CARLI